

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 4 (1975)

Artikel: Notes documentaires sur l'ancien cloître de la cathédrale de Lausanne
Autor: Grandjean, Marcel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835516>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notes documentaires sur l'ancien cloître de la cathédrale de Lausanne

Marcel Grandjean

Chronologie de la construction

Dès le IX^e siècle, il dut y avoir un cloître attenant à la cathédrale de Lausanne, servant à la «congrégation de frères», bientôt appelés chanoines, qui lui était rattachée. Il comportait alors certainement tout l'ensemble des bâtiments qu'exigeait la vie communautaire, qui cessa probablement déjà au XI^e siècle¹. Les documents ne nous en apprennent malheureusement rien.

Il faut attendre l'époque gothique, et même le plein XIII^e siècle, pour que les textes se fassent un peu plus explicites. Au sujet de la reconstruction du cloître, qui semble bien avoir été nettement décalée par rapport à celle de la cathédrale², nous possédons quelques rares et précieux témoignages documentaires, sur lesquels on ne s'était pas penché jusqu'à présent. Dès 1217, des actes mentionnent l'emplacement des anciennes «chambres privées» du cloître — sans doute des latrines — et leur déplacement³. Il y a là l'indice de remaniements possibles, mais en 1225 encore la disposition des bâtiments claustraux ne devait pas être entièrement déterminée. En effet, le mur du Chapitre, contre lequel devait s'appuyer une maison contiguë à celle qui occupait l'emplacement de ces anciennes latrines, n'était pas définitivement implanté, puisque le Chapitre se réservait le droit de le déplacer ou de l'exhausser⁴, et une «chambre chauffée», cédée alors par ce même Chapitre, ne l'était que sous certaines conditions, son emplacement pouvant recevoir à l'avenir soit un réfectoire, soit un cellier, soit le cloître lui-même⁵. Peut-être en allait-il encore de même en 1229, où une maison fut concédée par le Chapitre, mais seulement tant que celui-ci n'en aurait pas besoin pour établir un cimetière ou pour quelque autre ouvrage pour la Fabrique de la cathédrale⁶.

Il est donc loisible d'admettre que les éléments gothiques dont on a retrouvé des traces, à savoir les galeries du cloître et la salle capitulaire, ont été entrepris au plus tôt vers 1225, juste au moment où s'achevait le gros œuvre de la cathédrale, dont l'édification dut bouleverser pendant longtemps le flanc nord et empêcher la construction suivie des bâtiments claustraux. Mais il existait une amorce de cloître, ancienne ou nouvelle, puisqu'en 1226, les

¹ Dupraz, pp. 32 sq., p. 171, pp. 240 sq. — Le souvenir en subsista très tard, puisqu'en 1406 encore, on espérait pouvoir prouver l'existence de cette communauté de vie et de biens: *Item probare intendunt quod dicta ecclesia lausannensis tempore foundationis sue et per multa tempora post erat regularium quadraginta canonicorum habitantium et conversantium simul in clastro, refectorio et dormitorio...* (ACV, Ac 45, question 17).

² Eugène Bach, dans MAH, Vaud, II, p. 385.

³ Cart. Roth, p. 500, n° 606, 1217: *Vuarnerus edificavit domum super casale capituli, ubi camere private clatri cadere solebant...*; p. 502, n° 609, 1217: le Chapitre achète une part de cette maison, *...et fuit statutum ut ibi fierent camere private clatri*; Cart. Roth, p. 584, n° 722, 1225: *Johannes de Jeneveis, faciens domum justa casale in quo fuerant camere private clatri, ponens trabes domus sue in muro capituli quod fecerat Vuarnerus de Maisirie...*; ACV, C V a/21, 1225. — Sur le sens à donner à ces *camere private*, cf. Cart. Roth, p. 573, n° 705, 22 septembre 1224.

⁴ Cart. Roth, p. 584, n° 722, 6 octobre 1225, suite de l'acte cité à la note 3: permission sous condition que «*si capitulum vellet murum auferre, bene posset libere, sed medietas terre que est sub muro esset Johannis et medietas capituli. Si capitulum vellet murum facere alcioem, auferret inde basem et edificium Johannes, sed in muro permitteret ei ponere capitulum lapides qui exirent de muro, qui vulgariter dicuntur bochet, ubi posset ponere basem suam*»; ACV, C V a/21, 21 octobre 1225, idem, avec quelques légères variantes.

⁵ Cart. Roth, p. 577, n° 709, 11 avril 1225: «*Capitulum dedit R. De Rovenio caminatum que est ante domum domni Joseph, ita quod si capitulum ibi vellet edificare refectorium vel cellarium vel clastrum, dictus R. portaret secum id quod edificasset, vel ecclesia inde ei daret ad arbitrium operarii*».

⁶ Cart. Roth, p. 630, n° 787, mai 1229: «*tali pacto quod si capitulum vellet ibi facere cimisterium vel si ibi necesse esset aliquid operari ad opus fabrice, capitulum posset domum inde auferre*».

prescriptions vestimentaires pour les chanoines étendaient leur effet au cloître même⁷ et qu'à cette date, la porte du transept nord de la cathédrale s'appelait déjà «porte du cloître»⁸. En 1235, il est précisé que l'incendie atteignit le cloître, dont le mur du Chapitre, cette fois-ci apparemment bien implanté, est nommément cité cette année-là⁹.

D'ailleurs le cloître semble bien avoir été l'une des dernières parties terminées du chantier lausannois au XIII^e siècle, puisque c'est surtout à hâter son achèvement que l'évêque consacrait dès 1267 la moitié du produit des quêtes du diocèse jusqu'à l'accomplissement de l'œuvre¹⁰; celle-ci se poursuivait en 1269, car le chanoine Rodolphe de Mont léguaient encore alors à la Fabrique vingt livres «pour la construction du cloître»¹¹, mais avait probablement pris fin lors de la consécration solennelle de la cathédrale en 1275. Le cimetière du cloître existait en 1265 puisque certains n'hésitaient pas dans leur testament à demander d'y être enterrés¹². Il n'est pas exclu qu'en 1278, on ait déjà procédé à des ensevelissements dans les bâtiments claustraux eux-mêmes et que ces bâtiments aient déjà reçu une partie de leur décoration: près de la porte (extérieure?) du cloître se voyait alors une figuration de la Vierge, sur laquelle nous reviendrons¹³.

Ainsi, si notre supposition, appuyée sur quelques textes, était vraiment fondée, le «Chapitre», dont il subsiste un fragment, pourrait être lui aussi, du moins partiellement, l'œuvre du maître de la dernière grande étape de construction de la cathédrale, Jean Cotereel¹⁴. C'est d'autant plus vraisemblable que la salle conservée présente la décoration si typique, et archaïsante, des congés en demi-disques, et d'autres traits qui n'apparaissent guère que dans cette dernière grande étape¹⁵.

L'incendie de 1320, ou plutôt de 1319¹⁶, qui commença au cloître, semble bien avoir fait des dégâts: ses traces sont peut-être encore visibles sur la façade nord du transept de la cathédrale qui regardait les bâtiments capitulaires; mais nous n'en connaissons pas la portée.

La disposition des édifices

Les édifices capitulaires se composaient de deux entités principales, en partie connues par des plans anciens sommaires et surtout par les fouilles¹⁷. D'une part le cloître, dans le sens restreint du mot — préau rectangulaire entouré de galeries voûtées — et d'autre part, à l'est de celui-ci, le bâtiment du Chapitre, dont subsiste même la partie inférieure nord, couverte de quatre voûtes d'ogives s'appuyant sur des culots latéraux et une colonne centrale.

Après d'autres, mais plus systématiquement peut-être, nous allons tâcher de retrouver la destination et la situation des différents éléments architecturaux de cet ensemble capitulaire, qui porta le nom de cloître, *claustrum*. En effet, contrairement au sens restreint qu'on lui donne actuellement, ce terme indique souvent l'ensemble des bâtiments claustraux — les

⁷ Cart. Roth, pp. 586-587, n° 726.

⁸ Cart. Roth, p. 605, n° 752.

⁹ Cart. Roth, p. 651, n° 807; p. 704, n° 878, 1235, 1^{er} septembre: «*quod Uldricus, maritus Margerun, summitates laquearium suorum cuiusdam tecti bastardi quod facere volebat poneret super murum capituli et ipse ea inde auferet ante Nativitatem Domini tunc proximo venturam.*»

¹⁰ ACV, C IV/84, vidimus de février 1270 d'un acte du mois d'août 1267: *Cum venerabile capitulum nostrum Lausanne quoddam opus inceperit graviter sumptuosum videlicet claustrum ecclesie Lausannensis quod intendit perficere domino concedente et ad opus huiusmodi consumandum non suppetant proprie facultates...*

¹¹ MDR, XXVIII, p. 167; ACV, C V a/121: «*operi ecclesie Lausannensis in qua meam eligo sepulturam do et lego ad faciendum claustrum viginti libras*»: cette intention dut être respectée, car Rodolphe de Mont fut enseveli dans le cloître même, comme permet de le savoir la remarque de J.-B. Plantin à propos du cloître: «Il y a encore en un endroit engravé en la muraille tS. RODULFI DE: MO: CAN. LAVSAN.» (*Abrégé de l'histoire générale de Suisse*, Genève 1666, p. 499).

¹² ACV, C V a/104, 11 décembre 1265: *...in cymiterio ecclesie Beate Marie Lausanne scilicet in clastro.*

¹³ ACV, C VI j/65, 1278 n.st., testament de Pierre de Burgo, qui élit sépulture *in ecclesia Beate Marie Lausanne in clastro iuxta portam claustrum ante ymaginem Beate Marie*. Voir aussi p. 22, note 85.

¹⁴ *La cathédrale de Lausanne*, dans *Beiträge zur Kunstgeschichte der Schweiz*, III, Lausanne 1975, p. 47.

¹⁵ *Ibid.*, p. 123.

¹⁶ *Revue historique vaudoise*, 1969, p. 8.

¹⁷ Esquisse, sans titre, du plan du cloître, au début du XIX^e siècle (?), probablement par l'architecte Fraisse, sur le verso d'un projet de porte neuve à Saint-Pierre (Musée du Vieux-Lausanne); plan de la cathédrale par Erasme Ritter, en 1763 (ACL).



Figure 1

galeries du cloître comprises évidemment — par opposition à *monasterium*, qui peut aussi avoir une acception très large, mais paraît désigner surtout, à Lausanne, la cathédrale elle-même¹⁸.

Le cloître

Le cloître, au sens restreint du mot, est désigné parfois par le nom général de *claustrum*, comme le laisse supposer la localisation d'un arbre «au milieu du cloître»¹⁹, mais il peut l'être aussi plus clairement par la formule non équivoque «dans le préau du cloître»²⁰, ou par celle qui définit une de ses fonctions, «dans le cimetière du cloître»²¹.

Quelques documents, du XVI^e et du XVII^e siècle, mentionnent, en dehors du bâtiment oriental, les galeries du cloître. Par exemple, vers 1578, alors qu'on songeait à installer l'Académie à la cathédrale, on pensait utiliser «les cloystres, lesquelz par ce moyen on entreten-drait, comme le lieu le mérite, pour estre fort commode et somptueusement basty, aultrement

¹⁸ *Genava*, 1963, p. 264.

¹⁹ «*In medio claustrum*»: Dupraz, p. 179, note 1; *MAH, Vaud*, II, p. 386.

²⁰ *In praeto claustrum*: ACV, C V b/496, 11 février 1447 n.st.; C V b/599, 12 octobre 1460; AVL, E 4, 12 décembre 1460; C V b/613, 1462 n.st.; C V a/2230, 31 mai 1472; etc. — La formule *in prato claustrum* doit aussi s'entendre du préau du cloître: *cart. Roth*, p. 697, n° 862, juillet 1235.

²¹ ACV, C XVI/217, familles, Pully, 1401: *in cimisterio ecclesie cathedralis Lausanne vide licet in claustrum dicte ecclesie*; on parle même, mais ce doit être un lapsus, du cimetière de Sainte-Croix au cloître même: ACV, C V b/496, 11 février 1447 n.st.

en bref s'en iront du tout en ruine»²². Ce qui dut advenir assez peu de temps après, l'Académie ayant été installée ailleurs, mais Jean-Baptiste Plantin, en 1666, en vit encore une partie et comme il n'était pas insensible à l'art gothique — nous le savons par ailleurs — le lachisme de la description qu'il donne nous navre d'autant plus: «Tout autour d'une grande place qui sert maintenant de Cimetière, il y avoit autrefois de fort belles voûtes soustenues sut de colonnes, qui servoyent aux promenades des Chanoines: tout est ruiné à la réserve d'un côté qui fait voir (ce) que pouvoit être le reste»²³.

Il semble bien que le cloître, comme il arrive parfois dans ceux des cathédrales²⁴, n'avait que trois galeries, mais cela les textes ne l'indiquent guère²⁵. Les arcades bordant les allées reposaient, comme le veut la tradition architecturale, sur un petit mur — un bahut — qui paraît être signalé à plusieurs reprises²⁶.

A l'origine, on ne pouvait vraisemblablement pas y accéder de l'extérieur du côté de l'ouest; en revanche, une porte du bas-côté nord de la cathédrale devait donner sur la galerie occidentale: il s'agit sans doute de cette porte Sainte-Dominique — appelée parfois Santi Domengi — qui s'ouvrait près de l'autel Saint-Pierre et dont le seuil a été retrouvé²⁷.

Il existait aussi, vers l'angle nord-ouest, une porte permettant de se rendre directement à la maison des Innocents, et nommée de ce fait «porte des Innocents» ou «porte de la maison des Innocents», qui n'est sans doute pas antérieure à la fondation de ceux-ci en 1419²⁸. De l'église même, on parvenait au cloître, dans l'axe de la galerie orientale, par la porte du croisillon nord du transept. Attestée en 1226 déjà sous le nom de «porte du cloître»²⁹, et toujours utilisée, elle offre une certaine monumentalité qui témoigne de son importance.

Quant à la seule entrée extérieure du cloître, elle se trouvait à l'angle sud-est des bâtiments claustraux, tout contre l'église, là où les plans du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle montrent encore un passage³⁰. Il en était peut-être question déjà en 1278 et nous savons que cette porte fut restaurée en 1446-1447³¹.

L'entrée de la salle du Chapitre, dont nous parlerons plus loin, s'ouvrait sur la galerie orientale du cloître, probablement pas très loin de la porte extérieure et de la porte du transept³².

Ce n'est pas à nous d'étudier pour eux-mêmes les vestiges architecturaux qui ont été découverts lors des fouilles. Rappelons ici simplement les remarques que nous avons formulées ailleurs déjà au sujet du cloître de l'abbatiale d'Abondance en Chablais, qui daterait du second quart du XIV^e siècle — datation apparemment bien tardive — et qui présenterait alors un aspect très archaïsant. Il n'est pas impossible que quelques-uns de ses éléments aient été empruntés à celui de Lausanne, car, comme l'église elle-même l'avait fait plus tôt, il offre des analogies, qui ne sont sans doute pas fortuites, avec certaines parties de la cathédrale, en particulier avec les colonnes entourées de colonnettes en délit de la «grande entrée» et, dans sa porte nord-est, avec la disposition et l'iconographie des statues du porche occidental³³.

²² Cité par Henri Meylan, «Bâtir à neuf ou raccourcir?», *Mélanges Charles Gilliard*, Lausanne 1944, p. 371: on mentionne aussi alors «le vuyde et carré des cloystres».

²³ Manuscrit Plantin-Dompierre, BCL, pp. 23-24; *MAH, Vaud*, II, p. 386.

²⁴ C'était le cas en tout cas à Noyon, à Laon, peut-être à Toul.

²⁵ Voir pourtant un texte de 1447 qui ne s'explique pas sans l'absence d'une galerie contre l'église: *in praeto claustris ecclesie predictae in cadro dicti praleti prope fenestram altaris sancti Anthonii in ecclesia fundati* (ACV, C V b/496, 11 février 1447 n.st.). — Sur la localisation de l'autel Saint-Antoine, cf. Dupraz, p. 138, et *infra*, note 29.

²⁶ ACV, Dg 131, not. A. Grandis, II, 28, 26 décembre 1523, *muretum praleti claustris*; Archives Etat de Fribourg, Geistliche Sache, 2062, Obituaire des chapelains de la cathédrale de Lausanne, 34, 9 mars: *iuxta muretum pratuli dicti claustris*. — Sur ce muret, qui distingue les cloîtres médiévaux des portiques antiques, cf. en dernier lieu: Alfred Frazier, «Modes of European Courtyard Design before the medieval Cloister», dans *Gesta*, XII, 1973, pp. 1 sq.

²⁷ Cf. *infra*, p. 22; Dupraz, p. 163, qui l'identifie apparemment à la petite porte nord de la «grande travée»: elle est attestée dès 1330: ACV, C IV 326bis: *quoddam altare in honore beati Petri... infra dictam ecclesiam juxta portam Senti Dimengi*; C V b/265, 21 juin 1421: *infra claustrum... ante portam vocatam vulgariter Sancte Dominice*.

²⁸ ACV, C V b/611, 14 février 1462 n.st.: *in claustro... ante sive prope portam Innocentium...*; b/669, 1471: *in claustro... ante portam domus innocentium*; C V a/2270, 1483 n.st.; C V b/902, 1510; Dg 279, 57 v., 1533. — Mais la porte du croisillon nord, dite «porte du cloître», a pu s'appeler aussi, après la fondation des Innocents, «porte des Innocents», cf. p. 22, note 85.

²⁹ *Cart. Roth*, p. 605, n° 752; ACV, C V a/970, 10 février 1355 n.st.: *in altari sancti Anthonii retro portam claustris dicte ecclesie*.

³⁰ Cf. *supra*, note 17.

³¹ Cf. *supra*, note 13; ACV, C VI j/65, 1278 n.st.; ACV, P Crousaz, n° 1013, comptes Fabrique 1446-1447, 37: *et raficiendum portam claustris ante domum domini G. de Vercello*; AVL, D 1, copie manuaux, 93, 1436.

³² ACV, C V a/1158, septembre 1366: *in claustro... in introitu capituli a parte ecclesie*.

³³ «Cathédrale de Lausanne et abbatiale d'Abondance», dans *Nos Monuments d'art et d'histoire*, 1962, pp. 35-36.

Le bâtiment du Chapitre

Il est probable, comme nous l'avons déjà dit, que bien des mentions du *claustrum* se rapportent à l'ensemble capitulaire, et donc aussi au bâtiment capitulaire. Etant donné la vie collective assez appauvrie des chanoines lausannois au XIII^e siècle, on peut penser qu'un seul grand édifice commun leur suffisait; il devait servir de salle de réunion, d'archives, de bibliothèque, à l'occasion de réfectoire, et il reçut très tôt, au rez-de-chaussée, des chapelles qui devinrent peu à peu envahissantes, comme nous le verrons.

Nous savons déjà que ce bâtiment comprenait, d'abord au rez-de-chaussée, une salle capitulaire, *capitulum* au sens restreint³⁴, ou plus précisément «lieu capitulaire», *locus capitularis*, vaste pièce qu'on admet subdivisée par des piliers médians en deux nefs de trois travées et couverte de voûtes d'ogives³⁵; cette salle, qui donna parfois sans doute son nom à tout le bâtiment, était suivie d'une seconde plus petite, avec un seul pilier médian, celle qu'on voit encore aujourd'hui: quelques éléments héraldiques et documentaires permettront d'identifier la fonction de ce remarquable vestige.

Auparavant cependant, il nous faut exprimer une remarque plus générale sur ce bâtiment. Il a dû subsister, sous le nom de «sacristie» jusqu'au début du XIX^e siècle, partiellement en tout cas jusque vers 1821, et dans son état original ou presque, quoi qu'on en ait dit³⁶. En effet les plans anciens que nous possédons reproduisent toujours le même édifice. Ce qu'on a pris pour une séparation complète de l'église et du bâtiment proche du transept nord n'est que le passage d'entrée du cloître, déjà signalé, dont les montants des arcades sont bien visibles dans un plan du début du XIX^e siècle³⁷. Le plan de la cathédrale par Ritter en 1763, qui semble au premier abord très différent des autres, ne l'est effectivement pas: s'il représente le sol de la cathédrale, il montre en revanche le premier étage du bâtiment du Chapitre, au-dessus du passage d'entrée qui n'y apparaît que comme en filigrane³⁸ (fig. 1a), et non une construction nouvelle, alors que les plans cadastraux de 1721 et les suivants, ainsi que celui du début du XIX^e siècle, indiquent le rez-de-chaussée avec le passage interrompant les murs³⁹. En 1818, peu de temps avant la démolition complète de l'édifice, l'architecte Henri Perregaux observait, dans un rapport, un fait qui peut être intéressant pour l'histoire de la construction, à savoir «que ladite sacristie [bâtiment du Chapitre] a peu de liaison avec le corps de l'édifice puisque depuis trois ou quatre pieds de hauteur, elle a été élevée après coup, la plus part des augives [contreforts] et une partie de la façade contre laquelle elle est adossée se trouveront intacts après la démolition»⁴⁰. On pourrait donc penser qu'une partie des fondations et du soubassement fut seule posée d'abord, le reste du bâtiment étant achevé après coup, postérieurement au gros œuvre de la cathédrale elle-même.

Nous ignorons de quand datait l'escalier, partiellement extérieur, qui reliait les galeries du cloître et le premier étage du bâtiment capitulaire: mais il ne paraît pas impossible qu'il fût gothique, comme semble l'indiquer la fenêtre qui l'éclairait à l'ouest, avec son double ébrasement. On peut remarquer qu'il occupait habilement l'espace laissé libre entre le contrefort contigu au transept et à la tour nord et le mur occidental du bâtiment capitulaire. En revanche, l'escalier intérieur établi dans le rez-de-chaussée de la tour nord du transept, visible lui aussi en 1763, était certainement postérieur, d'époque bernoise: on ne peut admettre qu'il ait

³⁴ Le mot est évidemment courant dans le cartulaire, mais il peut désigner aussi bien la réunion du Chapitre que le lieu où elle se tient. Mais au XIV^e siècle, des précisions comme *in camera supra capitulum* (ACV, C V a/1850, 25 février 1426 n.st.), comme *in introitu capituli a parte ecclesie* (ACV, C V a/1158, 1366), comme *infra*, note 59, montrent bien que c'était aussi un lieu-dit. Des escaliers y sont cités: *infra capitulum ecclesie Lausanne in pede graduum per quos descenditur ad dictum capitulum* (ACV, C V a/1737, 3 avril 1408). La salle capitulaire était-elle en contrebas ou s'agit-il des escaliers de communication entre l'étage et le rez-de-chaussée? Cf. aussi note 38.

³⁵ Ces voûtes sont citées encore en 1782, en 1792 et en 1805: ACV, Bb 60, IV; AVL, D 140, Fabrique, 323, 30 mars 1792; ACV, K III/10, 1805/8, 27 août.

³⁶ MAH, Vaud, II, p. 392, note 5.

³⁷ Cf. *supra* note 17.

³⁸ *Ibid.*: l'escalier extérieur est même indiqué sans confusion possible: «Escalier pour monter à la sacristie.» — Cette situation compliquée est rappelée en termes peu clairs en 1792, au moment où il est question d'ouvrir une rue au nord de la cathédrale «en abattant un corps de bâtiment, et voûte existant, à l'extrémité orientale, entre l'église, et la maison de monsieur Moennoz, qui quoique indépendante du bâtiment de l'église, néanmoins y communique» (AVL, D 140, Fabrique, 323, 30 mars 1792).

³⁹ Cf. *supra*, note 17, et plans cadastraux de Lausanne, ACV et AVL.

⁴⁰ ACV, K III/10, Conseil d'Etat, 1818/7, 30 juillet 1818, 9.

empiété sur la chapelle si importante des Innocents qui était établie là⁴¹. Il ne fut démoli qu'en 1818 ou peu avant⁴².

Venons-en maintenant à la description des diverses parties intérieures du bâtiment capitulaire.

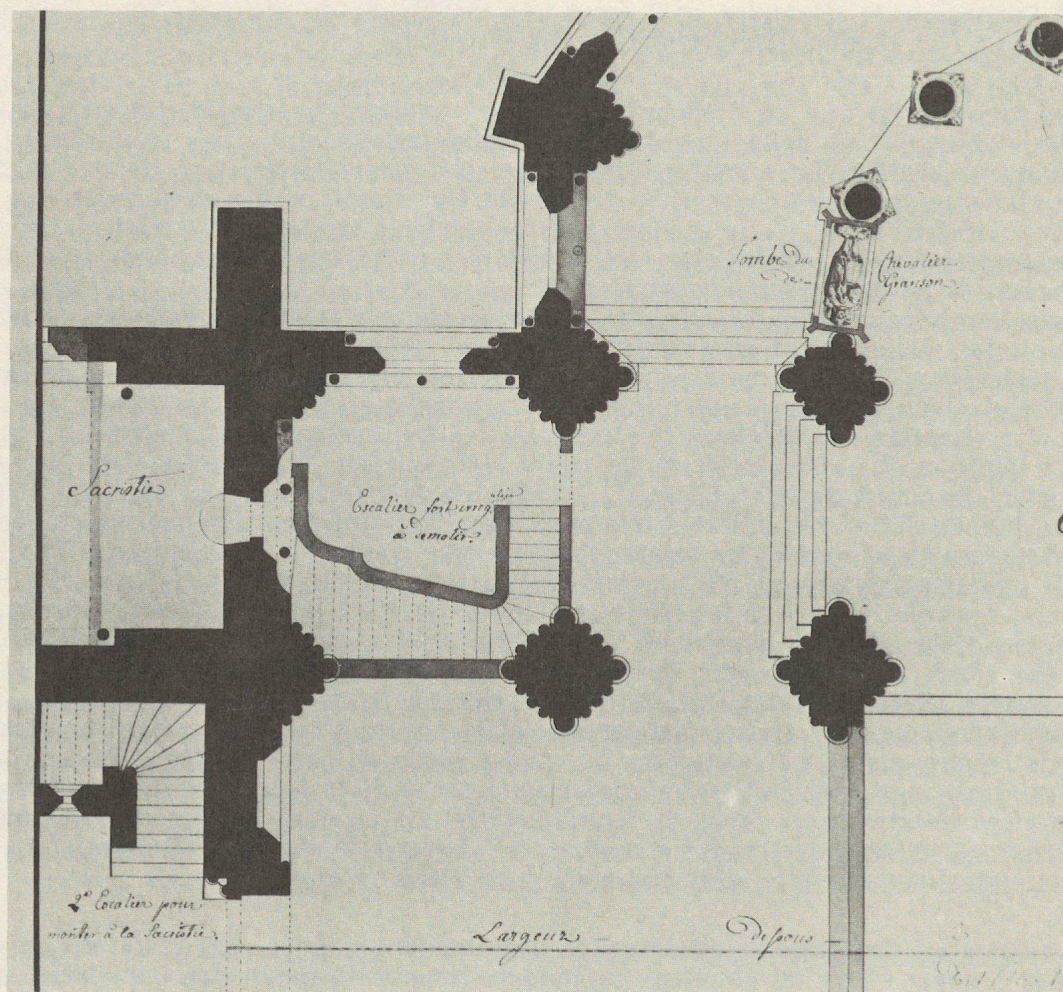


Figure 1a

Rez-de-chaussée: la chapelle de l'Eucharistie

En 1411, Mermet Loys et sa famille reçurent le droit de sépulture dans le cloître de Notre-Dame de Lausanne sans plus de précision⁴³, mais en 1479, son fils, Arthaud Loys, indique dans son testament qu'il veut être enterré «dans le cloître de l'église cathédrale de Lausanne dans la tombe de ses ancêtres devant l'autel de Dieu»⁴⁴. Cette tombe de la famille

⁴¹ MAH, Vaud, II, p. 392, note 3.

⁴² Pour faire place au monument funéraire d'Henriette Cuning: ACV, K III/10, Conseil d'Etat, 1818, 12 juin, 2. On voit encore la trace de la porte qui donnait accès à la sacristie, à la hauteur de la fenêtre.

⁴³ ACV, Aa 7, copie actes Lausanne, XXIII, n° 3127, traduction de 1684 d'une reconnaissance de 1505 où est rappelé l'acte passé le 28 août 1411; Dupraz, p. 178.

⁴⁴ *In claustris ecclesie cathedralis Lausanne in tomba predecessorum meorum ante altare dei*: ACV, P Loys, n° 998, 9 décembre 1479; ACV, Aa 7, XXVIII, ad n° 3353, comptes Fabrique cathédrale 1530, 2 v.: *a spectabili domino Stephano Loys iuris utriusque doctore loco Arthaudi Loys pro sepultura eorum quam habent in claustris ecclesie cathedralis, 1 cupam*; ACV, P Loys, n° 2225, 1^{er} octobre 1534, *capellania Eucharistie Christi in claustris ecclesie cathedralis (per)...* Mermetum Loys quondam civem Lausanne avum (?) meum fundata...

Loys subsista, on ne sait par quel concours de circonstances, si bien qu'en 1650, quoique la «grotte» (soit la salle voûtée) comme on l'appelait alors, appartint à Jean-François Alliod, la famille Loys y ensevelissait encore les siens⁴⁵. Cette année-là, en préparant la tombe pour Isaac Loys de Marnand, on découvrit, rapporte la chronique de Villardin, «une pierre de la Sarraz, surquoy estoient gravées les armes de la maison [Loys] entières, assavoir l'escusson avec le demi-vol dedans, l'Heaume et le Bourlet dessus et pour cymier le demi-vol avec les lambrequins à lentour, et il y avoit gravés deux distiques latins écrits en lettre gothique, assavoir:

Prospice quam fragilis et sit mundaria voluptas
et brevis... vita hominum
splendida qua nuper fuerat loysia
clausa sub hoc tumultu morte depicta jacet,

Mais comme on la voulut tirer hors de terre, elle se rompit toute en pièces»⁴⁶.

Cette inscription, assez beau reflet de la mentalité de la fin du Moyen Age, est une preuve que la chapelle utilisée encore au XVII^e siècle par les Loys était bien celle du XV^e siècle: ils finirent d'ailleurs par la racheter en 1662⁴⁷ et continuèrent à y enterrer leurs morts jusqu'à la fin du XVIII^e siècle⁴⁸. Si les indications que donnent les reconnaissances du XVII^e siècle et Plantin n'étaient pas suffisamment claires au sujet de l'emplacement de cette chapelle⁴⁹, les armoiries des Loys, qui se lisent au-dessus du chapiteau central, permettraient, même si elles sont tardives, d'affirmer que nous y sommes bien⁵⁰, et que, par conséquent, nous sommes aussi à l'endroit où s'élevait, peut-être dès la fin du XIII^e siècle, l'autel de Dieu, appelé également autel de l'Eucharistie ou du Corpus Christi, fondé par la famille Soutey⁵¹.

Selon la visite de 1529, cette chapelle était entourée de tous côtés par un mur, sauf sur le devant que fermait une grille de fer, ce qui tendrait aussi à prouver qu'elle était située à l'extrémité nord du bâtiment, et dans un édifice bien délimité. L'autel en était en pierre. On y voyait, à côté d'une petite statue de bois polychrome dite de saint Loup, un tableau sur bois représentant la Cène de Notre-Seigneur, qui était aussi large que le mur de la chapelle⁵².

Si l'autel de Dieu lui-même était adossé au mur oriental du bâtiment — ce qui est le plus probable — occupant alors sans doute la travée nord-est parmi les quatre qui subsistent, c'est peut-être bien la réparation du fondement du pilier encore existant qu'on effectua en 1436, et pour laquelle la communauté de la Ville inférieure octroya trente-six pierres de grès de Montbenon⁵³.

Autel des saints Philippe et Jacques apôtres

Une fois connu l'emplacement de la tombe des Loys et de l'autel de Dieu, il est plus facile de localiser les autres éléments du rez-de-chaussée du bâtiment capitulaire.

⁴⁵ AVL, Cad. historique, pl. 3, n° 27-28, 1636, 1670.

⁴⁶ ACV, P. Loys, n° 4583, 74; l'inscription signifiait: «Vois combien fragile est le bonheur humain et combien brève est la vie de l'homme; très belle était encore récemment Louise qui gît enfermée dans ce tombeau, peinte par la mort.»

⁴⁷ ACV, P. Loys, n° 979, 28 février 1662: «une voûte que fust autrefois chapelle size aux cloistres de la grande église cathédrale... laquelle a appartenu à ladite Noble maison et famille des Loys comme se void par les droits qu'ils ont en main.»

⁴⁸ Maxime Raymond, dans sa «Généalogie de la famille Loys», manuscrit dactylographié ACV, Bibliothèque, CBL 1, note que des ensevelissements y furent effectués en 1534, 1578, 1596, 1622, 1630, 1631, 1650, 1734, 1754, 1784 (p. 176). En 1795, la sépulture n'y était plus autorisée (p. 112). Cet auteur dit donc à tort sans doute que la tombe fut abandonnée lors de la Réforme (p. 34).

⁴⁹ AVL, Cad. historique, pl. 3, nos 27-28 et n° 27, et l'acte de cession, note 47; pour Plantin, cf. MAH, Vaud, II, p. 386.

⁵⁰ MAH, Vaud, II, p. 388; dessin dans Dupraz, p. 186, fig. 17.

⁵¹ Dupraz, p. 181.

⁵² ACV, Ac 15, II, 338: le tableau était de *latitudine muri eiusdem capelle*.

⁵³ ACV, D 1, copie man., 93, 1436: *Venerabilis vir dominus Guillelmus Cochardi canonicus, ecclesie cathedralis lausannensis magisterque modernus fabricae dictae ecclesiae, notum... quod cum ipse, de auctoritate sua, pro necessitate dictae fabricae extraxerit in Costis communitatis Ville inferioris Lausanne, de Monbegnion quosdam lapides de Gre, pro reparacione et fundamento cuiusdam pilaris claustrae dictae ecclesiae siti ante altare Dei et duci fecerit, sine tamen licentia gubernatorum communitatis antedictae... Amore Dei et intuitu pietatis offensam antedictam per dictum dominum Guillelmum perpetrata eidem domino Guillelmo remiserunt de gratia speciali, sibique largiti fuerunt ut ipse pro fundamento et reparacione fundamenti antedicti, in dictis costis levare possit 36 lapides iam dispensatos inclusis iam carrugatis ab eisdem costis ante domum Domini Girardi de Vercello pro eodem fundamento...*

Nous savons que la chapelle des saints Philippe et Jacques fut fondée par le chanoine Jean de Montherand en 1465, à la cathédrale même, mais qu'elle fut placée en fait dans le cloître⁵⁴. Or les textes du XVII^e siècle situent la chapelle des Montherand à côté de la chapelle des Loys, tout en indiquant qu'elle était plus petite que celle-ci⁵⁵. Elle pouvait ainsi faire partie de l'ancienne salle capitulaire dont nous allons parler, à moins qu'elle n'ait été créée aux dépens de la chapelle précédente. Il est impossible de trancher dans l'état de nos connaissances.

La chapelle, effectivement signalée dans le cloître en 1529, possédait elle aussi un autel de pierre et deux grandes statues polychromes représentant les saints Philippe et Jacques entourant le crucifix⁵⁶.

Chapelle Saint-Barthélemy, ancienne salle capitulaire

Etant donné la place occupée par les chapelles évoquées ci-dessus dans la région nord du rez-de-chaussée du bâtiment capitulaire, la partie restante de celui-ci, soit probablement toute celle qui a disparu en élévation et dont seules les fouilles ont permis d'étudier le plan et l'aménagement, était sans doute réservée à la grande chapelle Saint-Barthélemy, dont la mention est fréquente à la fin du Moyen Age, liée à certains événements officiels comme la fusion des deux communautés bourgeoises de Lausanne⁵⁷, mais connue surtout par son rôle premier de salle capitulaire, bien attesté encore au XV^e siècle⁵⁸.

La chapelle Saint-Barthélemy avait été fondée avant 1360 par le chanoine François de Vufflens⁵⁹. En 1461, l'évêque Georges de Saluces y ajouta une autre chapelle dédiée aux saints Jérôme et Claude, pour l'installation de laquelle il offrit d'édifier une nouvelle salle capitulaire au-dessus de la première⁶⁰. Contrairement à ce que pense Dupraz, ce transfert fut réellement exécuté, et immédiatement après la fondation⁶¹. Cela ressort de divers actes irréfutables: dans son testament à peine postérieur à la fondation de la chapelle, Georges de Saluces demande à être enterré, s'il meurt de ce côté-ci des Alpes, «dans la chapelle fondée par lui dans la salle capitulaire où *anciennement* les chanoines de la cathédrale avaient l'habitude de tenir leur chapitre»⁶², ce qui signifie donc que cette chapelle n'était plus leur lieu de réunion habituel; un acte de 1462 corrobore cette constatation, puisqu'il précise que la chapelle de Saluces était bien située alors «dans le cloître de la cathédrale à l'emplacement où *autrefois* se tenait le chapitre»⁶³. De cette ancienne affectation lui resta parfois la dénomination de «chapelle capitulaire»⁶⁴.

L'autel principal, dédié à saint Barthélemy et devenu en 1461, par la volonté de Georges de Saluces, annexe de la nouvelle chapellenie des saints Jérôme et Claude, était entouré, en 1529, de trois grilles du côté de la maison des Innocents, soit à l'ouest; il pouvait être installé dans la travée médiane, appuyé au mur oriental de l'ancienne salle du Chapitre, percé au-dessus de lui d'un oculus muni d'un vitrail représentant la crucifixion. Le mobilier, les objets de culte, les livres liturgiques, les ornements étaient riches, souvent marqués des armes du

⁵⁴ Dupraz, p. 184.

⁵⁵ AVL, cad. hist., pl. 3, n° 27, 1668: vente à Salomé Guy-Crespin d'une maison, non comprise une voûte sous laquelle est la sépulture des nobles «De Montherond» (sic); ACV, P Loys, n° 979, 26 février 1662: la chapelle des Loys touche à «une autre chapelle de vent»; MAH, Vaud, II, p. 386; Plantin-Dompierre, BCL, pp. 23-24: «une petite chapelle où étoit la sépulture des Montherand».

⁵⁶ Dupraz, p. 186; ACV, Ac 15, II, 294 sq.

⁵⁷ Dupraz, p. 173.

⁵⁸ ACV, Dg 154, 58, 1443: *ante capitulum seu capellam Sancti Bartholomei apostoli*; la définition de la «salle capitulaire» apparaît en 1461: *locum capitularem ubi collaciones et communia per dominos canonicos ipsius ecclesie fieri solent*: ACV, C V a/2165, 9 septembre 1461.

⁵⁹ Dupraz, p. 173, p. 192; mais la date d'érection de 1373 est erronée: ACV, C V a/1073, 2 septembre 1360, testament du chanoine François de Vufflens, qui élit sépulture *in capitulo ecclesie beate Marie Lausanne ante altare quod feci(t) construi in honore Dei et beati Bartholomei*; C V a/1073 b, 15 septembre 1361.

⁶⁰ ACV, C V a/2165, 9 septembre 1461: accord entre l'évêque et le Chapitre sur les lieux où édifier la nouvelle chapelle et transporter la salle capitulaire; voir aussi *infra*, p.19.

⁶¹ Dupraz, p. 173.

⁶² *In capella per nos fondata in loco capitulari ubi antiquitus capitulum teneri per dominos canonicos dicte ecclesie solitum est*: ACV, C V a/2165, 1461; Dupraz, p. 553, cite pourtant ce texte en traduction.

⁶³ *In claustrum dicte ecclesie cathedralis Lausanne loco quo alias capitulum ipsius ecclesie teneri consuevit*: AVL, Poncer, Chapitre, n° 3, 11 août 1462.

⁶⁴ ACV, Ff 23, 217, 28 mai 1483: *in claustrum maioris ecclesie ante capellam capitularem*.

fondateur de la nouvelle chapellenie. Notons simplement, parmi tous ces trésors, l'autel de pierre, «d'un bel effet», dit le texte de 1529 qui nous en parle, formé d'une grande table placée sur trois piliers taillés, dont celui du milieu, spécialement bien travaillé, portait les armes de Georges de Saluces sculptées sur pierre; deux statues somptueusement peintes des saints Jérôme et Claude; et aussi la statue en bois polychrome de saint Barthélemy, probablement celle qui devait être repeinte en 1464⁶⁵.

Les étages : la sacristie

Si l'évêque Georges de Saluces a suivi l'idée exprimée dans l'acte de fondation de la chapelle des saints Jérôme et Claude, et tout ce que nous savons le laisse croire, une nouvelle salle capitulaire a dû être installée en 1461 au-dessus de la chapelle Saint-Barthélemy même, probablement dans la sacristie de la cathédrale, dite *revestiarium*, plus rarement *sacristia*⁶⁶. Ce transfert a l'avantage d'expliquer la formule souvent utilisée par le manual du Chapitre au début du XVI^e siècle et d'après laquelle les réunions se tiennent «dans le chapitre soit la sacristie», et les mentions du «revestiarium» comme lieu de réunion habituel du Chapitre⁶⁷.

La sacristie médiévale, qui est aussi la nouvelle salle capitulaire, est donc bien à notre avis à l'emplacement de celle de l'époque bernoise, à l'étage, à l'endroit qu'indique encore Ritter dans son plan de la cathédrale de 1763, et contrairement à ce qu'on a pu penser, «capitulum» garderait ici son sens restreint de salle du Chapitre⁶⁸.

La sacristie possédait, sous de petits escaliers, un «secret»⁶⁹. Il ne s'agit vraisemblablement pas de latrines mais plutôt d'un «petit trésor» dont le toit fut recouvert en 1446-1447 et qui était situé en tout cas «sur le cloître»⁷⁰.

Le reste de l'étage, soit la partie nord, comprenait des *archives* et une *bibliothèque*, qui venait d'être construite en 1426⁷¹.

La carentena

De longues recherches, publiées ailleurs, nous ont finalement permis de situer également dans le bâtiment capitulaire la «grande salle» appelée «carentena», la «quarantaine», mentionnée de 1232 jusqu'à la fin du XIV^e siècle et à nouveau au XVI^e siècle⁷².

⁶⁵ Dupraz, pp. 187 sq.; ACV, Ac 15, II, 309 v. sq., 323; Archives Evêché Fribourg, Manual Chapitre, 93, août 1464.

⁶⁶ Voir *supra*, p. 18; en 1448-1449, un plâtrier y fit une paroi de plâtre et le pavement, ACV, Ac 20bis, comptes Fabrique 1448-1449: *cuidam plastrerio qui fecit parietem in revestiaro de plastro et fecit etiam pavimentum dicte camere*.

⁶⁷ Dupraz, p. 175, note 1; Arch. Evêché Fribourg, Manual Chapitre, 314, 1491: *in revestiaro ecclesie loco capitulari*. — Il faut dire, d'une part, qu'auparavant la sacristie recevait déjà le Chapitre parfois (*Capitulum Lausanne... in revestiaro insignis ecclesie Lausanne in unum capitulariter congregatum*: ACV, Ac 12, 155, 24 octobre 1448; Dg 7, I, 2 v., 23 août 1451); et, d'autre part, que la chapelle Saint-Barthélemy vit encore des réunions du Chapitre, Dupraz en donne des exemples pour le début du XVI^e siècle, mais le lieu est alors indiqué sous le nom de la chapelle et non plus sous celui de salle capitulaire: Dupraz, p. 192, note 3. — Une salle capitulaire à l'étage du cloître se voyait déjà à Genève: *Genava* 1946, p. 64.

⁶⁸ MAH, Vaud, II, p. 392.

⁶⁹ ACV, C V a/2246, 3 juillet 1476: *Tres archas sive capseas existentes in dicta ecclesia cathedralis Lausanne quarum una est ut asserunt ante altare sancte Trinitatis alia vero in revestiaro ipsius ecclesie et alia in secreto dicti revestiarii sub parvis gradibus*.

⁷⁰ ACV, P Crousaz, n° 1013, comptes Fabrique 1446-1447, 38, 38 v.: *Fuit Johannes Pilat ad perficiendum, cooperiendum parvum thesaurum supra claustrum*.

⁷¹ Dupraz, pp. 174 et 175; ACV, C V a/1850, 25 février 1426 n.st.: des documents notariaux devaient être déposés *in camera supra capitulum dicte ecclesie iuxta librariam de novo constructam*; en 1446-1447, on ferma une baie donnant de la maison «capitulaire» de Johannod de Maglans *supra librariam*: ACV, P Crousaz, n° 1013, comptes Fabrique, 1446-1447, 37 v.; en 1464, cette bibliothèque et un cellier du Chapitre touchent l'ancienne maison de Maglans, qui avait *carreras publicas a parte superiori et orientis, librariam et citurnum dicte ecclesie a parte posteriori*: Archives Evêché de Fribourg, Manual Chapitre, 92, 18 juillet 1464.

⁷² Marcel Grandjean, «La carentena du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne dans le cloître de la cathédrale», dans la *Revue historique vaudoise*, 1969, pp. 7-13, à laquelle on vaudra bien se reporter pour les références; nous ne donnons ici qu'un résumé mis à jour.

Il s'agit très probablement aussi d'une des parties hautes de ce bâtiment, dont la location compléta, durant tout le XIV^e siècle en tout cas, celle de la maison « capitulaire » située à l'angle de la rue Vuillermet et de la rue de la Cité-Derrière, à l'extrémité nord-est des cloîtres; location peu ordinaire puisque l'entretien du toit de la « carentena » restait à la charge du Chapitre! Il se pourrait qu'au XV^e siècle cette salle, qui n'est plus nommée, ait servi de grenier pour le Chapitre: en 1446-1447, on ferma le passage qui existait entre la maison « capitulaire » et le dessus de la bibliothèque, et c'est encore comme grenier que la « carentena » apparaît explicitement à nouveau dès 1545 aux mains des Bernois, qui s'en dessaisirent quatre ans plus tard.

Cette « carentena » énigmatique a pu être utilisée temporairement comme réfectoire par les chanoines, qui mangeaient ensemble durant le temps de carême — c'est l'hypothèse la plus plausible sur ses fonctions primitives. La question se pose de savoir si cette salle était au premier étage — ce qui nous paraît à la réflexion difficile à admettre — ou si elle n'occupait pas un étage supplémentaire logé partiellement dans les combles peut-être. Les rares vues du côté du nord de la cathédrale avant la démolition de la « sacristie » — la meilleure étant celle d'Aberli (fig. 1) — indiquent que le bâtiment capitulaire s'élevait assez haut, puisque son faite touchait la deuxième coursière de la tour nord du chevet. D'autre part, nous connaissons la présence de petits escaliers dans la sacristie même et nous savons qu'une ouverture bouchée en 1446-1447 permettait d'accéder de la maison « capitulaire » dont l'histoire est liée temporairement à la « carentena » au-dessus de la bibliothèque⁷³. Ce faisceau d'éléments convergents nous incite à croire à l'existence d'un second étage dans le bâtiment capitulaire.

Hors du bâtiment du Chapitre et du cloître: la chapelle Saint-Blaise

C'est sans doute entre 1439 et 1442 qu'on érigea, pour donner suite à une fondation testamentaire de 1439 du chanoine Guillaume Cochard (déjà mort en tout cas en mars 1442), une chapelle dédiée à saint Blaise. Sur les deux emplacements de cette chapelle proposés par Cochard, ce fut le premier qui fut choisi: il se situait à côté du cloître et du bâtiment du Chapitre, de l'autre côté du mur de la chapelle des Innocents (installée sous la tour nord du chevet) et là où se voyait une représentation de la Vierge avec un cerf⁷⁴. Des indications postérieures montrent que l'autel Saint-Blaise s'élevait effectivement à la sortie du cloître et non loin de la porte donnant sur les galeries de celui-ci⁷⁵.

En 1529, les visiteurs décrivent un autel distinct à la fois de ceux du cloître, du bâtiment capitulaire lui-même et de la cathédrale, élevé dans un édicule particulier fermant à clef, mais apparemment sans grille, donc entre quatre « murs », et qui prenait jour par des vitraux⁷⁶. Cette description correspond bien à l'aire étroite qui s'étend entre les deux contreforts septentrionaux de la tour nord du chevet, le mur extérieur de celle-ci et le corridor d'accès aux galeries du cloître, dont elle était séparée par une paroi, aire qui a été fouillée⁷⁷.

⁷³ ACV, P Crousaz, n° 1013, comptes Fabrique 1446-1447, 37 v.: *muraverunt quandam fenestram magnam qua veniebat de domo Iohannodi de Maglans supra librariam*; et voir note 69.

⁷⁴ ACV, C V a/1972, 23 juin 1439: *volo et ordino quod infra sex menses post decessum meum magister fabrice... teneatur... facere fieri, construi et edificari unum altare ad honorem sancti Blasii iuxta praelatum et claustrum ecclesie predictae videlicet contra seu in oppositum altaris Innocentium dicte ecclesie ubi est depicta Beata Virgo Maria et unus cervus et ibi fiat una capella secure et sufficienter clausa, seu in angulo claustrum ecclesie iandicte de et subtus ymaginem beati Iohannis Baptiste infra murum dicti anguli aut in alio loco ubi placuerit dominis meis de capitulo...* — La seconde proposition, celle de placer l'autel dans un mur à l'angle du cloître sous la statue de saint Jean-Baptiste, ne fut pas réalisée, comme le prouvent les indications suivantes, postérieures à la fondation, où il est question de la statue de saint Jean, sans mention d'autel Saint-Blaise, mais plutôt de celui des saints Fabien et Sébastien: ACV, C V a/498, 13 mars 1447 n.st.; AVL, Poncer, Hôpital, Testaments, n° 76, 7 juillet 1450; ACV, C V a/2013, 11 octobre 1445; ACV, Dg 81, reg., 123, 4 mars 1476 n.st.; cf. *infra*, p. 21, notes 80 et 81.

⁷⁵ ACV, C V b/687, 6 mai 1474, testament du chapelain Jean Gavard, qui élit sépulture *in tumulo sive sepultura quondam domini Rodolphi Gavardi avunculi mei videlicet iuxta portam claustrum dicte ecclesie a parte praelati prope capellaniam sancti Blasii...*; il ajoute: *do et lego Johanni Musy... pratum meum de Vennes quod est indivisum cum rectoribus capellanie sancti Blasii fondate in exitu claustrum predictae ecclesie prope praelatum*. Cette localisation de la chapelle Saint-Blaise n'était pas connue d'Arnold Bonard qui proposait une autre affectation à cet emplacement, celle de sacristie de la chapelle des Innocents, ancienne chapelle de saint Benoît: *Indicateur d'Antiquités suisses*, 1906, pp. 112 sq.

⁷⁶ ACV, Ac 15, I, 90-92 v., dont: *visitarunt dictum altare et capellaniam quam reperierunt ab aliis et ecclesia ac claustrum separata, que clave et janua clauditur, in qua sunt fenestre vitree...*

⁷⁷ Ce mur apparaît sommairement, comme en filigrane, sur le plan de la cathédrale de 1763 de Ritter, mais plus nettement sur le plan du début du XIX^e siècle (?), dont nous avons déjà parlé, cf. note 17.

La baie étroite, ouverte dans le contrefort oriental, et qui a fort intrigué les spécialistes, corrobore l'indication des vitraux dans la description de 1529, où sont mentionnés de plus quelques objets d'art qui, à côté de l'argenterie, consistaient surtout en une statue polychrome, assez petite, représentant saint Blaise, évêque et martyr, accompagné de deux bourreaux juifs, en bois, et en un buffet de noyer sculpté de figures⁷⁸.

Dans le cloître: autel Saint-Fabien et Saint-Sébastien

Quant au dernier autel du cloître, celui des saints Fabien et Sébastien, fondé en 1456 par le chanoine Pierre Frenier, nous n'en connaissons que l'emplacement approximatif⁷⁹. Une indication fournie par l'acte de fondation de son annexe, la chapelle Saint-Matthieu, en 1507, nous incite à croire qu'il s'élevait dans une des travées des galeries du cloître, puisque cette annexe devait être installée «dans le cloître près de l'autel Saint-Fabien et Saint-Sébastien, sous la voûte la plus proche de cet autel où est sculptée la figure de saint Pierre dans le mur du cloître»; pour loger l'autel de saint Matthieu, on dut pratiquer «dans le mur une arcade suffisante sans qu'il soit besoin de le percer entièrement»⁸⁰; et cela certainement vers l'un de ses angles⁸¹, peut-être non loin de la maison des Innocents⁸², soit donc vers l'angle nord-ouest.

On peut se représenter cet autel-là sous la forme d'un arcosolium ou d'un enfeu ménagé dans un des murs pleins de la galerie, comme on en voit au cloître abbatial de Hauterive et, à Lausanne même, à l'emplacement où s'étendait le cloître du couvent de Saint-François⁸³.

La chapelle renfermait vers 1529, comme objets d'art, une statue de saint Sébastien, celle d'un pape qui passait pour être saint Fabien, avec l'effigie du fondateur Pierre Frenier à ses pieds. Sur l'autel Saint-Matthieu se voyait la statue du saint patron⁸⁴.

La décoration du cloître

En plus de l'ornementation des autels, au nombre de cinq principaux, avec leurs annexes, qui ne devaient pas être parmi les moins beaux ni parmi les moins riches de la cathédrale — surtout celui des saints Jérôme et Claude — on rencontrait un certain nombre d'œuvres d'art disséminées dans le cloître et son bâtiment. Les visites des chapelles de la cathédrale n'en parlent pas, puisque ces œuvres ne dépendaient pas de chapelles particulières, et nous ne sommes renseignés sur elles que par des mentions fortuites, qui ne font qu'aviver notre curiosité sans réussir à la satisfaire et qui, le plus souvent, ne permettent pas de connaître l'endroit qu'elles occupaient, ni même la matière ou technique au moyen desquelles elles avaient été faites. Le terme d'«ymago», communément employé, laisse place à l'ambiguïté, s'il n'est pas qualifié, bien qu'il semble s'appliquer surtout à des statues. À part une exception, ces œuvres sont situées «dans le cloître», sans autre précision, ce qui, dans le contexte, doit signifier le plus souvent «dans les galeries du cloître».

Donnons rapidement la liste de ces œuvres, comme les titres de chapitres d'un livre d'art probablement à jamais disparu.

⁷⁸ ACV, Ac 15, I, 90-92 v.; Dupraz, pp. 180-181.

⁷⁹ Dupraz, pp. 183-184; MAH, Vaud, II, p. 437, le situe «dans la salle capitulaire dans une petite chapelle».

⁸⁰ ACV, C V b/885, 29 mars 1507: *in clauastro... prope altare sanctorum Fabiani et Sebastiani in testitudine propinquiori dicti altaris ubi est sculpta ymago sancti Petri in muro dicti claustri...in dicto muro unum arcum honestum ita tamen quod dictus murus non penetratur totaliter nisi quantum ipse arcus poterit continere.*

⁸¹ Le chapelain Rodolphe Garny élit sépulture *in clauastro...sub ymagine in muro dicti claustri structata et depicta ad honorem beati Johannis Baptiste prope sepulturam quondam domini Richardi de Fonte canonici Lausanne* (ACV, C V b/498, 13 mars 1447 n.st.). Ce dernier avait demandé à être enseveli *infra claustrum ecclesie Lausanne in cadro dicti claustri prope sepulturam quondam venerabilis viri domini Johannis de Viriaco quondam canonici Lausanne* (ACV, C V a/2013, 11 octobre 1445), et il était enterré effectivement près de l'autel des saints Fabien et Sébastien, cf. note suivante.

⁸² ACV, Dg 81, reg., 123, 4 mars 1476 n.st., testament du chanoine Henri Bolomier, qui élit sépulture *in clauastro... ante altare sanctorum Fabiani et Sebastiani prope sepulturam venerabilis domini Richardi de Fonte canonici Lausanne a parte muri Innocentium.*

⁸³ MAH, Vaud, I, pp. 254-255.

⁸⁴ Dupraz, p. 183; ACV, Ac 15, II, 88 v., 91 sq.

La plus ancienne mention date de 1278; c'est celle d'une Vierge, située, selon toute vraisemblance, à côté de la porte extérieure du cloître, et qui s'identifie peut-être déjà à la peinture de la Vierge accompagnée d'un cerf qui est signalée en 1439, à l'extérieur de la chapelle des Innocents⁸⁵.

Au XIV^e siècle, dès 1348, et au début du XV^e siècle, est citée une sainte Dominique, sans doute placée près de la porte du même nom, du côté sud-ouest du cloître⁸⁶, alors qu'en 1377 il est fait mention d'une statue ou d'un bas-relief représentant saint Grégoire⁸⁷. Dès 1394 en tout cas, on voyait contre le mur du cloître une sculpture polychrome figurant un Christ de Pitié, qui existait peut-être toujours à la fin du siècle suivant⁸⁸.

Au XV^e siècle, le cloître abritait encore des statues de saints, des saints les plus «fondamentaux», les apôtres, le précurseur, le fait est à remarquer, et non ceux que la vénération populaire prisait à ce moment-là, les patrons des confréries, dont le portail flamboyant des Montfalcon montre de bons exemples. En 1419 est attesté un saint Jean Evangéliste⁸⁹, alors que plus tard saint Jean-Baptiste apparaît sous la forme d'une statue peinte, placée sans doute à l'angle nord-ouest du cloître⁹⁰. Plus tard encore on note la présence, dans les murs du cloître, d'un saint Paul en 1461-1462⁹¹, d'un saint André à un emplacement non précisé, en 1463⁹², et vers l'angle nord-ouest du cloître, mais tardivement, d'une représentation sculptée de saint Pierre⁹³, tandis qu'une statue de sainte Marie-Madeleine, en pierre, est mentionnée au milieu du XV^e siècle déjà⁹⁴.

Les documents historiques — malgré leur rareté — permettent donc de savoir que les cloîtres renfermaient à la fin de l'époque gothique en tout cas dix-neuf statues ou sculptures, un grand tableau sur bois, un vitrail peint⁹⁵. Ce sont des indices qu'il ne faut pas oublier, lorsqu'on se met à juger maintenant la production artistique du Pays de Vaud, pillé et saccagé, et que l'art figuratif semble avoir déserté à certaines époques. L'évocation de ces œuvres d'art disparues, à commencer par le cloître lui-même, peut seule nous donner le sens de la relativité de nos jugements et éclairer de façon crue surtout l'ambiguïté de ceux que nous exprimons sur les rares œuvres sauvegardées, qui ne portent guère témoignage que sur elles-mêmes, à quelques exceptions près⁹⁶, mais ne peuvent pas refléter d'une manière objective le niveau artistique de leur époque.

⁸⁵ Voir *supra*, p. 12, note 13 et p. 20, note 74. Est-ce la même qui est signalée près d'une «porte des Innocents», *ante ymaginem ipsius virginis prope portam innocentium* (ACV, C V a/2270, 1482)?

⁸⁶ *Ante ymaginem quae sancta Dominica appellatur*: ACV, C V b/83, 1^{er} décembre 1348; AVL, Poncer, Testaments, n° 19, 1349; ACV, C V a/1075, 7 septembre 1360; ACV, C V a/1086, 29 septembre 1360; C V b/392, 1424. — Cf. *supra*, p. 14, porte Sainte-Dominique.

⁸⁷ *Ante ymaginem gloriosissimi sancti Gregorii in dicto claustro sculptam*: AVL, Poncer, Hôpital, Testaments n° 47, 1379; ACV, C V a/1271, 1377.

⁸⁸ *Ante ymaginem pietatis domini* (ACV, C V a/1470, 1394); *sub ymagine in muro dicti claustris structata et depicta (?) in honore et ad modum hominis humane pietatis domini nostri ihesu Christi* (ACV, Aa 7, XVII, n° 2708, 1445); *ante ymaginem domini nostri ihesu Christi* (ACV, C V a/2307 bis, 20 mars 1492 n.st.).

⁸⁹ *Ante ymaginem beati Johannis Evangeliste* (ACV, C V a/1765, 1419).

⁹⁰ Cf. *supra*, p. 21, note 81; *in claustro ecclesie Lausanne videlicet ante ymaginem sculptam et erectam in honorem sancti Johannis Baptiste in cadro dicti claustris existentis*: AVL, Poncer, Hôpital, Testaments, n° 76, 7 juillet 1450.

⁹¹ *In praeto claustris...ante ymaginem beati Pauli in muro ipsius claustris elevatam* (ACV, C V b/613, 1461-1462), et l'on sait qu'au XV^e siècle, Frena de Frych est *sepulta in claustro ecclesie ante ymaginem beati Pauli iuxta muretum pratuli dicti*. (Archives Etat de Fribourg, Geistliche Sache, 2062, Obituaire des chapelains de la cathédrale de Lausanne, 34, 9 mars.)

⁹² *In claustro ecclesie cathedralis Beate Marie Virginis Lausanne ante ymaginem beati Andree apostoli* (ACV, C V b/617, 11 août 1463).

⁹³ *Ubi est sculpta ymago Sancti Petri* (ACV, C V b/885, 1507): cf. *supra*, p. 21, note 80.

⁹⁴ ACV, Dg 7, I, 2v., 23 août 1451: *in dicto claustro...ante ymaginem lapideam sculptam beate Marie Magdalene*.

⁹⁵ Pour le trésor de la cathédrale proprement dit, voir surtout Jacob Stammer, *Le trésor de la cathédrale de Lausanne*, MDR 2, V, Lausanne 1902; et MAH, Vaud, II, pp. 341-384.

⁹⁶ Nous pensons ici surtout aux portails de la cathédrale, qui demeurent, eux, tout à fait significatifs.